

M. Thierry Breton
Commissaire à l'Industrie, Croissance
Durable et Marché Intérieur

Commission Européenne
Rue de la Loi 200,
B-1049 Bruxelles, Belgique

Wilmington, 3rd May 2023

Monsieur le Commissaire,

Notre groupe a annoncé en janvier dernier un investissement à Villers-Saint-Paul (Oise) de 200 millions d'euros pour produire des membranes nécessaires à la filière hydrogène européenne en pleine construction. Ce choix d'investir en Europe dans l'économie de l'hydrogène est dû à la forte concordance entre notre vision de la croissance durable et le désir des pouvoirs publics européens et français de développer une économie de l'hydrogène fiable et solide au service de la décarbonation de l'industrie.

Toutefois, depuis, nous avons été surpris de découvrir que cette production pourrait être interdite dans les prochaines années en raison des velléités de bannir totalement les produits dits "PFAS". En effet, la réglementation actuellement en préparation concernant les substances PFAS utilise une définition très large et inclut plus de 10 000 composés. Cette proposition soumise par cinq États membres à l'ECHA prévoit une interdiction de grande envergure, sans distinction entre les profils toxicologiques des substances, et sans données solides sur la faisabilité technique. Cette approche simpliste met en danger des filières essentielles pour construire une économie souveraine, durable et décarbonée.

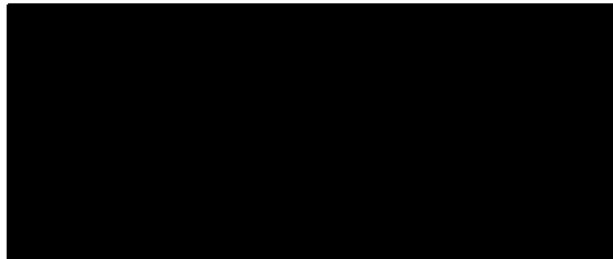
Nous tenons à souligner que cette proposition de restriction pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'ambition industrielle de l'Europe dans les domaines des batteries, des semi-conducteurs, des véhicules électriques, des énergies renouvelables, de l'hydrogène, du traitement de l'eau, de l'isolation des bâtiments, des pompes à chaleur, de l'électronique et du digital, mais aussi sur toutes les industries de base telles que l'industrie chimique ou la production d'équipement industriels. Il est fort probable que tous les investissements en Europe seront impactés (arrêtés ou mis en attente) tant que cette incertitude ne sera pas levée.

Les fluoropolymères et les gaz fluorés sont largement utilisés dans de nombreuses industries pour leurs avantages en termes de performance, fiabilité et sécurité. Ils sont présents dans les câbles électriques, la production de produits chimiques, les réacteurs nucléaires, la production d'énergies renouvelables, les appareils électroniques, la réfrigération et le conditionnement de l'air, isolation à haute performance, la protection contre la corrosion, les équipements de haute-technologie de chirurgie non-invasive, la production d'hydrogène vert et les lubrifiants haute performance.

Nous vous proposons de réfléchir à une suspension de ce processus afin de prendre en compte les conséquences d'une telle restriction, et de considérer sérieusement la possibilité d'exclure immédiatement du champ d'application les usages industriels et professionnels des fluoropolymères et des gaz fluorés. Une approche plus nuancée et différenciée, tenant compte des spécificités des différents composés, est nécessaire pour garantir une transition durable et respectueuse de l'environnement sans compromettre le développement économique et industriel de l'Europe. Nous comprenons que la proposition a vocation à être amendée au cours de la procédure, néanmoins l'incertitude créée par la vaste portée de cette proposition entraînera des conséquences immédiates sur l'industrie européenne.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette problématique et sommes à votre disposition pour échanger sur les enjeux et les solutions possibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.



The Chemours Company
1007 Market Street
Wilmington, DE 19801